



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de 24'500 francs pour participer à diverses études dans le cadre de l'association Région Neuchâtel Littoral (RNL), et d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2021

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseillers communaux en charge des dicastères de l'aménagement du territoire et de l'économie,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020,

sur la proposition des chefs des dicastères de l'aménagement du territoire;

arrête :

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **24'500 francs** pour une étude des activités économiques au pôle de Gare « Gorgier – Saint-Aubin ».
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour dans le chapitre de l'aménagement du territoire (7900) et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2021, d'un montant de **24'500 francs**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 Le service de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 24 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Thierry Pittet

Le secrétaire,
Maxime Rognon